



Bois de Saint-Pierre - Nicolas Mahu

Autorisation d'occupation temporaire au bois Pierre à Smarves

Publié le 30 janvier 2020

L'occupant actuel des activités de loisirs exploitées dans les Bois de Saint-Pierre à SMARVES a fait part de sa volonté à la Ville de Poitiers et à Grand Poitiers de poursuivre son occupation lui permettant d'exploiter :

- sur le domaine public de la Ville de Poitiers des activités telles qu'un manège enfantin, une buvette, un espace de petite restauration (glaces, gaufres, etc) et occasionnellement un stand de sully, un circuit de petites voitures et un petit train,
- sur le domaine public de Grand Poitiers, un espace dans lequel est notamment vendu des glaces, des boissons non alcoolisées et toute autre nourriture dite de petite restauration.

Conformément à l'article L2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques, toutes personnes susceptibles d'être intéressées peuvent proposer une offre concurrente comprenant l'exploitation des activités réalisées sur les deux domaines publics. Le règlement de consultation est également disponible auprès de la Direction Equipements Sportifs de Grand Poitiers (mail : direction.equipements.sportifs@grandpoitiers.fr ; téléphone : 05 49 30 21 99) et de la Direction Espaces Verts de la Ville de Poitiers (mail : direction.espaces.verts@grandpoitiers.fr ; 05 49 41 39 37).

Les offres sont à remettre au plus tard le 17 février 2020 à 12h00.



Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés. Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout accepter

Personnaliser